

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.3.11, B.3.11 et B.3.12

Nº de la demande : 2007-6257

Catégorie : Étiquette de produit – Nouveaux organismes nuisibles et nouveaux

sites

Produit : Insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque

Prescription Treatment

Numéro d'homologation: 28485

Matière active (m.a.): Lambda-cyhalothrine (CYH)

Nº de document de l'ARLA: 1984397

But de la demande

La présente demande visait l'inscription de nouveaux sites (appartements, garderies, maisons de retraite, hôpitaux, laboratoires, motels, centres de villégiature, autobus, bateaux, navires, trains, camions, avions) en ce qui concerne le traitement des fentes et des fissures, et d'ajouter les punaises de lit en tant que nouvel organisme nuisible sur l'étiquette de l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment (numéro d'homologation : 28485; 0,05 % de lambda-cyhalothrine).

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ni évaluation des résidus alimentaires n'était requise pour la présente demande.

L'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment a fait l'objet d'une évaluation du risque après traitement en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans les appartements, les garderies, les maisons de retraite, les hôpitaux, les laboratoires, les motels, les centres de villégiature et les véhicules de transport. Aucun risque inacceptable n'est envisagé dans le cas des adultes et des enfants exposés à la lambda-cyhalothrine sur des sites résidentiels. Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation environnementale ni évaluation des propriétés chimiques n'était requise pour la présente demande.



Évaluation de la valeur

Selon les données sur l'efficacité qui ont été soumises, l'utilisation de l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment pour la lutte contre les punaises de lit par vaporisation directe est acceptable. L'utilisation du produit à l'intérieur, c'est-à-dire dans les appartements, les garderies, les maisons de retraite, les hôpitaux, les laboratoires, les motels, les centres de villégiature, les autobus, les bateaux, les navires, les camions, les avions de même que dans les autres édifices résidentiels et commerciaux est autorisée.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les données disponibles sur l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment et a conclu que celles-ci sont suffisantes pour que soit autorisée l'inscription des sites suivants sur l'étiquette de l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment : appartements, garderies, maisons de retraite, hôpitaux, laboratoires, motels, centre de villégiature et véhicules de transport. Les données sont également suffisantes pour que soit autorisée l'inscription des punaises de lit sur l'étiquette de l'insecticide à effet rémanent 221L formule 2 de marque Prescription Treatment.

Références

933941	2002, Evaluation of Residues of Lambda-Cyhalothrin Compared to D-Force HPX in the Control of the German Cockroach, American Cockroach, Argentine Ant,
	Confused Flour Beetle, Indian Meal Moth Larvae, and Field Cricket, DACO:
	10.2.3.2
933942	2003, Laboratory bioassay to determine the efficacy of a directed spray of TC-241
	for the control of bed bugs (Cimex lectularius), DACO: 10.2.3.2
933944	2003, Evaluation of Experimental Insecticide Formula 215-006, Compared to D-
	Force HPX, in the Control of the German Cockroach, American Cockroach,
	Argentine Ant, Confused Flour Beetle, Indian Meal Moth Adult, Indian Meal
	Moth Larvae, Paper Wasp, WesternYellowjacket, Honey Bee, House Fly, Stable
	Fly, Bed Bug, European Earwig, Silverfish and Field Cricket
933949	2003, Laboratory bioassay to determine the efficacy of residual deposits of TC
	241 against the bed bug (Cimex lectularius), DACO: 10.2.3.2
1536556	2003, Laboratory bioassay to determine the efficacy of a directed spray of TC-241
	for the control of bed bugs (Cimex lectularius), DACO: 10.2.3.2(A)

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.